



Atelier restreint pour l'élaboration de l'avant-projet d'arrêté portant création des points de contrôle APA en Côte d'Ivoire

RAPPORT

Du mercredi 4 au jeudi 5 décembre 2019, s'est tenu à l'hôtel Etoile du Sud de Grand Bassam, un atelier d'élaboration d'un avant-projet de décret portant création des points de contrôle APA en Côte d'Ivoire. Neuf (9) personnes membres du comité ad hoc ont pris part à cet atelier (voir liste de présence).

L'atelier a été ouvert par Monsieur le Directeur de l'environnement et de la Prévention des risques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), Dr TIE Hyacinthe.

Les activités suivantes ont meublé l'atelier :

- Allocution d'ouverture
- Présentation du programme et objectifs de l'atelier
- Présentation vidéo de
- Identification des points de contrôle et leurs missions
- Finalisation du Plan d'Action ;
- Validation de l'avant-projet d'arrêté.

Le jour 1 a été consacré aux activités suivantes :

- Présentation du programme et objectifs de l'atelier
- Présentation vidéo sur la conformité
- Identification des points de contrôle et leurs missions
- Identification des mécanismes sur les cas de non-respect et l'opérationnalisation des points de contrôle
- Finalisation du Plan d'Action ;

Le jour 2 a été consacré à :

- La finalisation du Plan d'Action ;
- La Validation de l'avant-projet d'arrêté.

I- JOUR 1

1- Ouverture

L'allocution d'ouverture de l'atelier a été prononcée par le Directeur de l'Environnement et de la Prévention des Risques (DEPR) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), Dr TIE Hyacinthe. Celui-ci a remercié les participants au nom du Ministre Joseph Séka Séka puis a situé le contexte du protocole de Nagoya sur l'APA.

2- Présentation du programme et objectifs de l'atelier

Cette présentation a été faite par Mme Amari Véronique, point focal national APA. Comme prévu, l'atelier visait de façon générale à élaborer un avant-projet d'arrêté portant création des points de contrôle APA en Côte d'Ivoire. Elle a permis de façon spécifique à identifier

les points de contrôle et leurs missions, déterminer les mesures pour traiter les cas de non-respect et les mécanismes d'opérationnalisation des points de contrôle.

3- Identification des points de contrôle et leurs missions

Plusieurs propositions ont été faites. Mais après analyse SWOT, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) ont été identifiés comme point de contrôle de l'utilisation des ressources génétiques. Ils ont pour missions :

- Recueillir et recevoir les informations sur :
 - l'obtention des Consentements Préalables en Connaissance de cause ;
 - des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) ;
 - la source de la ressource ;
- informer l'Autorité Nationale Compétente (ANC) de toute situation de non-respect
- vérifier les références des permis APA ;
- effectuer des contrôles sur l'utilisation de la ressource à tout stade de :
 - recherche ;
 - développement ;
 - innovation ;
 - pré commercialisation ;
 - commercialisation

4- Mécanismes pour traiter les cas de non-respect et l'opérationnalisation des points de contrôle

A ce sujet, les points de contrôle doivent soumettre un rapport à l'ANC et au centre d'échange APA ; quant à l'opérationnalisation des points de contrôle, il est convenu d'informer les structures identifiées de leur existence et de leurs missions, et désigner leurs membres.

5- Finalisation du Plan d'Action APA

Les actions identifiées dans le cadre de l'atelier des 29 au 31 octobre 2019 et reprises lors de la séance de travail du 21 novembre 2019 ont été harmonisées en partie au cours de la première journée de l'atelier.

II- JOUR 2

Lors de cette journée, les participants ont travaillé sur l'avant-projet d'arrêté puis le Plan d'Action.

1- Avant-projet de décret

Un avant-projet d'arrêté élaboré par Mme SEA a été présenté pour analyse. Des observations ont été apportées au document initial. Le titre a été changé et des articles

ont été revus. Deux chapitres au départ, un troisième chapitre a été créé. Il porte sur les attributions des points de contrôles.

L'avant-projet d'arrêté a été validé sous réserve de la prise en compte des observations.

2- Finalisation du Plan d'Action

Sur ce point, il faut retenir que les axes stratégiques 3, 4, et 5 ont été traités au cours de cette deuxième journée. Les travaux ont porté sur les actions. Plusieurs modifications ont été faites sur les actions, budget et échéancier.

3- Recommandation et clôture

Quelques recommandations ont été faites notamment la révision des visas par les juristes ainsi que la mise en forme de l'avant-projet d'arrêté.

Une séance de travail avec la Direction Générale de la Recherche est à entreprendre.

Toutes les activités étant épuisées, le DEPR, par ailleurs, Président de séance, après avoir remercié les participants et les exhortés à doubler d'ardeur pour atteindre l'objet visé, a levé la séance dans une ambiance bon enfant.

Fait à Grand Bassam, le jeudi 05 décembre 2019

le rapporteur
Dr Ohoueu Didier GBOCHO